

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020



N° d'épreuve FFM	92
Club	C1208 - MOTO CLUB ASPIRANAIS
Date	Dimanche 8 mars 2020
Lieu	Aspiran (34)
Organisateur technique	205054 - M ITIER FABRICE
Email	fabriceitier@orange.fr
Téléphone	06 86 43 59 56

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2020 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Règlement 2020 : <https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2020/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	022247 - M SERVANT MICHEL	<input type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input checked="" type="checkbox"/> Club
Président du Jury	010956 - M GANOZZI BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Membre du Jury	103417 - M TERRASSON JOEL	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Membre du Jury	032201 - Mme PASTOR RAYMONDE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Commissaire technique responsable	078658 - Mme SERVANT MARTINE	<input type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input checked="" type="checkbox"/> Club
Commissaire technique	026832 - M BOUTONNET ELIAN	<input type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input checked="" type="checkbox"/> Club
Responsable du chronométrage	LMOC	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Chronométrateur	LMOC	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsables des transpondeurs	LMOC	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Tarifs Motocross :

43€ (33€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie :

46€ (35€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (6€ pour les catégories LMOC ; 8€ pour les catégories hors-LMOC) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Méditerranée MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée---- 125cc 2T
Championnat Méditerranée MX 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Trophée Méditerranée MX Vétéran	Age ----- de 38 à 49 ans (NCO) Cylindrée---- 144cc mini
Trophée Méditerranée MX Super Vétéran	Age ----- 50 ans mini (NCO) Cylindrée---- 144cc mini
Trophée Méditerranée MX Féminin	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- à partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)
Open National	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- MX1 & 250cc 4T Tarif ----- 65€ (transpondeur inclus)

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus). Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.





ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	Docteur Christophe CRABIERES		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	8 (UNASS)	Nombre d'ambulances	2
Hôpital le plus proche	Pezenas	Temps de trajet (en min)	20

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Circuit Michel Pages			Longueur du circuit	1 610 m	
Adresse	Route de Canet, 34800 Aspiran			Largeur mini de la piste	5 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	50 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	118 m
Quad / Sidecar	En essais	*****	En manche	*****	Nombre de commissaires de piste	14

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 19/12/2019	Date : Le 07/01/2020	Date : 09/01/2020 Numéro : 20/0021
MOTOCUB ASPIRANAIS AFFILIATION FFM 1208 06/86/43/59/56 	PO/ Guy ABADIE  	

MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

HORAIRES

Samedi 7 mars 2020

15h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 8 mars 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h20	Contrôles administratifs & techniques		
8h20	8h25	Briefing Commissaires		
8h25	8h30	Briefing Pilotes		
8h35	8h50	Tests départs (5') et essais libres (10')	Open National	15'
8h55	9h10	Tests départs (5') et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15'
9h15	9h30	Tests départs (5') et essais libres (10')	Championnat Méditerranée MX 125cc	15'
9h35	9h50	Tests départs (5') et essais libres (10')	Championnat Méditerranée MX 85cc	15'
9h55	10h10	Essais chronométrés	Open National	15'
10h15	10h30	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15'
10h30	10h50	Entracte		
10h55	11h10	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX 125cc	15'
11h15	11h30	Essais chronométrés	Championnat Méditerranée MX 85cc	15'
11h35	11h55	Manche 1	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15' + 1T
11h55	13h35	Entracte (repas)		
13h40	14h05	Manche 1	Championnat Méditerranée MX 125cc	20' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Championnat Méditerranée MX 85cc	15' + 1T
14h35	15h00	Manche 1	Open National	20' + 1T
15h05	15h25	Manche 2	Trophée Méditerranée MX Vétéran / Super Vétéran / Féminin	15' + 1T
15h25	15h35	Entracte		
15h40	16h05	Manche 2	Championnat Méditerranée MX 125cc	20' + 1T
16h10	16h30	Manche 2	Championnat Méditerranée MX 85cc	15' + 1T
16h35	17h00	Manche 2	Open National	20' + 1T
17h15		Podium		
18h00		Fin		

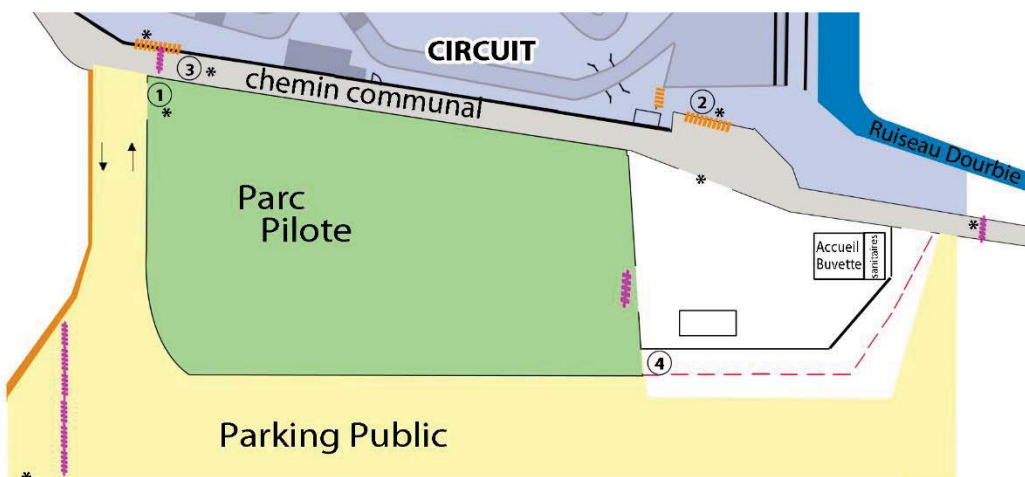


MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PLAN

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-daspiran/>

Le 28/06/2018



Légende

- ① Poste Vigile
- ② Poste Vigile
- ③ Accès piétons
- ④ Accès piste moto
- Clôture amovible
- Sens de circulation
- Rubalise
- Merlon de terre
- * Accès possible Secours
- Portails

MOTO CLUB ASPIRAN

Plan Parc Pilote
ANNEXE Plan Circuit



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ACCES

<https://www.lmoc.fr/lescircuits/circuit-de-motocross-daspiran/>



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

PRIMES

LISTE DES PRIMES POUR L OPEN DU 8 MARS 2020

1ER.....	1000EUROS
2EME.....	700EUROS
3EME.....	300EUROS
4EME.....	190EUROS
5EME.....	110EUROS
6EME.....	100EUROS
7EME.....	90EUROS
8eME.....	75EUROS
9EME.....	70EUROS
10EME.....	65EUROS



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2020

ASSURANCE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB ASPIRANAIS
9 rue des Harlepquettes
34660 COURNONTERRAL

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT000050T-RCO1581 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A., garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Open National et Championnat Méditerranée motocross** » se déroulant du 08/03/2020 à 7h00 au 08/03/2020 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A. en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 19/11/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 08 - 03 26 87 70 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX – RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – Immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Talbot à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

